

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 2 novembre 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Présents : TEXIER M.; DELPRAT A.; RIVALLAND H.; JOSSO M.J.; VRIGNAUD G.; VAILLANT M.; CHATAL A.; BELLIOU C. ; BASTIEN P.; COUSIN P.

Absents et excusés : DENIS P. pouvoir à BASTIEN P.; CIMAROSTI D. pouvoir à DELPRAT A.; RIVAL E. pouvoir à VRIGNAUD G.; MARCHAND B. pouvoir à RIVALLAND H.; GUENEGO A. pouvoir à CHATAL A.; LE GENTIL J.F.; LE FLOCH C..

Monsieur VRIGNAUD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 28 septembre dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil.

BATIMENTS

➤ *Marchés de travaux pour la construction du multi-accueil petite enfance*

Monsieur RIVALLAND, rappelle que le précédent appel d'offres avait été déclaré infructueux dans son intégralité par la Commission d'appel d'offres (CAO) en juillet dernier. Après réunion avec l'architecte il avait été apporté de petites modifications au projet afin de minimiser le coût de certains postes :

- Les enrobés sont remplacés par un revêtement bicouche ; l'accès service en façade Nord, prévu en Green Bloc (blocs rigides engazonnés), est remplacé par un revêtement bicouche ; le plancher autoportant Alidal est remplacé par une structure poutrelles hourdis (même qualité technique) ; les dallages en béton désactivé sont remplacés par de l'enrobé ; le volume cylindrique d'entrée n'est plus en structure bois mais en Stépoc à bancher (béton) ; les saillies de toit sont réduites sur la façade Nord ; les portiques de la charpente sont réalisés en lamellé-collé plutôt qu'en lamibois-Kerto (solution plus économique tout en étant acceptable techniquement).

Monsieur RIVALLAND présente les résultats de l'appel d'offres effectué en septembre-octobre, et pour lequel la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 octobre dernier et a rendu ses décisions :

		Offres HT			
O1	VRD	24814,06	SBTP	44600	Saint Nazaire
	Options	16249,51			
O2	Gros œuvre	106266,61	Sarl Picaud	44350	Guérande
	Options	6639,06			
O3	Charpente -ossature bois-bardage	159754,47	CMB	79700	Mauléon
O4	Couverture Chaume	11168,59	Sarl Guenego et fils	44350	Guérande
O5	Etanchéité	38939,26	Euro Etanche	44410	Saint Lyphard
O6	Menuiseries Aluminium	48000,00	Sarl Alain DAVID	44410	Herbignac
O7	Menuiseries Intérieures	42310,48	Atelier Madec	44220	Coueron
	Options	4859,34			
O8	Plâtrerie, Doublage, Isolation	42672,65	Sarl FL Cloisons	56350	Rieux
O9	Revêtements Sols et Murs	29335,36	Tual Etrillard	35602	Redon
10	Peinture Intérieure, Extérieure	12539,13	Sarl AJB	56610	Arradon
	Options	4716,00			
11	Electricité	32270,56	Fauche Automation Ouest	44550	Montoir de Bretagne
12	Chauffage- VMC	59457,30	Ets Boullard et fils	44410	Herbignac
13	Plomberie Sanitaire	16463,00	Sarl Navarro	56190	Muzillac
Montant Total avec options		656 455,38			

Monsieur RIVALLAND précise que la CAO propose de retenir toutes les options prévues. Il détaille les contenus de chacune.

Monsieur RIVALLAND présente ensuite le nouveau budget prévisionnel, puis rappelle l'évolution des coûts du projet.

DEPENSES

OPÉRATIONS	MONTANT
Travaux	790 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	87 000,00 €
Autres prestataires	36 000,00 €
Aléas (3%)	25 000,00 €
TOTAL BUDGET	938 000,00 €

RECETTES

NATURE	MONTANT
CAF (DAIPE)	161 802,00 €
Conseil Général (35% de 600 000,00 €HT)	210 000,00 €
Conseil Régional (Contrat de territoires)	18 000,00 €
Préfecture - DGE (30% de 250 000,00 €HT)	75 000,00 €
Emprunt	359 198,00 €
Autofinancement	114 000,00 €
TOTAL BUDGET	938 000,00 €

Programmation (Décembre 2005 – Mai 2006): 460 000.00 €HT pour Shon de 327 m², soit 1406.00 €HT/m²

Avant Projet Détaillé (Février 2006) : 510 566.86 €HT pour Shon de 369 m², soit 1383.65 €HT/m²

Dossier de Consultation des Entreprises (Juin 2007): 599 103.87 €HT pour Shon de 376.48 m², soit 1591.33 €HT/m²

Dossier de Consultation des Entreprises modifié (Juin 2007):: 560 812.55 €HT pour Shon de 376.48 m², soit 1489.62 €HT/m²

Dossier de Consultation des Entreprises modifié (Septembre 2007):: 667 487.48 €HT pour Shon de 376.48m², soit 1772.97 €HT/m²

Appel d'offres 18 octobre 2007 : 656 455.28 €HT pour Shon de 376.48 m², soit 1743.67 €HT/m²

Monsieur le Maire remarque que le résultat de l'appel d'offres est sensiblement meilleur qu'à la première consultation de juillet. Il rappelle que la structure multi-accueil est un service très attendu d'une partie de la population. Il évoque tout de même l'importance financière de l'investissement, malgré le subventionnement intéressant. Monsieur DELPRAT rappelle à ce propos que les services de la PMI ont exigé des suppléments au cours de la réalisation du projet qui ont grevé le coût de celui-ci, alors même que ces services avaient été consultés bien en amont au stade de la programmation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les choix opérés par la CAO et de l'autoriser à signer les marchés concernés. Vote favorable à l'unanimité.

➤ *Marché de travaux pour l'installation d'une alarme anti-intrusion dans l'extension de l'école publique*

Monsieur RIVALLAND informe qu'une consultation a été réalisée pour l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion dans le pôle maternel de l'école publique. Il est proposé de retenir l'offre de la société ENEDAL, en effectuant une mise au point du marché sur le nombre de détecteurs et de sirènes nécessaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ *Contrat d'entretien de l'installation de chauffage du bâtiment d'accueil périscolaire*

Monsieur RIVALLAND informe qu'il est proposé de prendre un contrat d'entretien pour la maintenance de l'installation de chauffage du bâtiment d'accueil périscolaire. La société DC Energie est proposée comme prestataire pour un montant de 138.00 €HT/an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

FINANCES

➤ *Convention de reversement de la PSR à CAP Atlantique.*

Monsieur le Maire informe qu'une partie de la redevance Prestations pour Services Rendus perçue auprès des propriétaires de « terrains à caravanes » est reversée à CAP Atlantique pour contribuer au service de ramassage des ordures ménagères. Le reversement est fixé à 11 605.00 € sur environ 24 000.00 € de perception. Une convention doit être signée à cet effet avec CAP Atlantique. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

➤ *Décision modificative au budget primitif.*

Monsieur DELPRAT présente la proposition de décision modificative n°2 au budget primitif communal. Elle permettra d'effectuer les ajustements nécessaires aux ouvertures de crédits pour terminer l'exécution budgétaire de l'année 2007.

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Chap.042 article 722 (opérations d'ordre)		+ 50 000,00 €
Chap.11 article 6226 (honoraires)	- 5 000,00 €	
Chap. 023 (virement à la section d'investissement)	+ 55 000,00 €	
INVESTISSEMENT		
Chap.040 article 2313 (opérations d'ordre)	+ 50 000,00 €	
Chap. 20 article 202 (frais d'études PLU)	+ 4 000,00 €	
Chap. 204 article 20415 (extension de réseaux)	+ 1 000,00 €	
Opération 40 chap. 23 article 2313 (travaux)	+ 201 000,00 €	
Opération 40 chap. 16 article 1641 (emprunts)		+ 96 000,00 €
Opération 40 chap. 13 article 1323 (subvention Département)		+ 105 000,00 €
Opération 44 chap. 23 article 2313 (travaux)	+ 52 000,00 €	
Opération 44 chap. 16 article 1641 (emprunts)		+ 52 000,00 €
Chap. 021 (virement de la section de fonctionnement)		+ 55 000,00 €
TOTAL	+ 358 000,00 €	+ 358 000,00 €

En investissement les opérations 40-Multi-accueil et 44-Extension de l'école font l'objet d'ouvertures de crédits supplémentaires pour permettre l'exécution financière des marchés tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil municipal. Des recettes basées sur l'emprunt ou des subventionnements complémentaires permettent d'équilibrer ces opérations.

Monsieur RIVALLAND présente le budget prévisionnel de l'extension de l'école :

DEPENSES

OPÉRATIONS	MONTANT
Travaux	760 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	83 650,00 €
Autres prestataires	25 350,00 €
Aléas (3%)	24 000,00 €
TOTAL BUDGET	893 000,00 €

RECETTES

NATURE	MONTANT
Préfecture - DGE	75 000,00 €
Conseil Général (35% de 250 000,00 €ht)	75 000,00 €
CAP (Fonds de concours)	200 000,00 €
Emprunt	413 000,00 €
Autofinancement	130 000,00 €
TOTAL BUDGET	893 000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette décision modificative. Vote favorable à l'unanimité.

➤ *Indemnité de gardiennage de l'église.*

Monsieur DELPRAT informe que la législation prévoit une indemnité allouée aux prêtres affectataires des églises communales pour le gardiennage de celles-ci. Cette indemnité varie suivant que le préposé à ce service est ou non domicilié dans la localité où est situé l'édifice du culte, objet du gardiennage ; elle peut être attribuée soit au ministre du culte attaché à l'édifice, soit à un particulier ou à un agent territorial assurant effectivement le gardiennage lorsque les circonstances locales l'exigent ; chaque année elle est revalorisée par le Ministre des Finances. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2007 est de 460.85 euros pour un gardien résidant dans la commune et de 116.19 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes

constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible au conseil municipal de revaloriser à son gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le Père Dominique LE CUNFF assurant le gardiennage de l'église de FEREL et résidant dans la commune, il est proposé de lui attribuer cette indemnité, d'un montant de 460.85 euros pour 2007.

Vote favorable à l'unanimité.

➤ *Redevance d'occupation du domaine public par France Telecom*

Monsieur DELPRAT informe que le décret 2005-1676 en date du 27 décembre 2005 détermine les conditions dans lesquelles les opérateurs de télécommunications peuvent occuper le domaine public des collectivités locales et arrêtent le montant maximal que le Maire peut demander au permissionnaire en contrepartie de l'utilisation du domaine public communal. France Telecom est aujourd'hui le seul opérateur concerné sur la commune.

Les quantitatifs nécessaires pour l'édition du titre de recette 2007 et tenant compte des permissions de voirie signées en 2006 sont de :

- 48.381 km en aérien et 20.571 km en sous-sol
- 3.20 m² pour l'emprise au sol

Il est proposé de fixer pour l'année 2007 le montant de la redevance qui sera demandé aux opérateurs en télécommunication pour occupation du domaine public communal comme suit :

- 42.26 € par kilomètre d'artères aériennes
- 31.69 € par kilomètre d'artère souterraine
- 21.13 € par mètre carré d'emprise au sol

Soit une redevance de 2764.11 € à réclamer auprès des opérateurs de télécommunications.

Vote favorable à l'unanimité.

➤ *Avenant à la convention ATESAT*

Monsieur VRIGNAUD rappelle que par délibération du 3 novembre 2006 le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT (Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Il faut aujourd'hui prendre un avenant à cette convention qui faisait référence à la population recensée en 1999 alors que c'est la population authentifiée par le recensement complémentaire de 2005 qui aurait dû être prise en compte.

La rémunération totale de l'assistance technique pour l'année 2007 s'élève à 2204.52 €.

Monsieur Bastien demande confirmation de la présence de missions facultatives dans la convention : réponse positive de Monsieur VRIGNAUD.

Vote favorable à l'unanimité pour valider l'avenant.

PERSONNEL COMMUNAL

☛ *Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet*

Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi aux services techniques de la commune est actuellement occupé par une personne recrutée en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Il n'est aujourd'hui plus possible de poursuivre en contrat aidés (CES de juin 2001 à décembre 2002, CEC de janvier 2003 à janvier 2006, CAE de janvier 2006 à janvier 2008). Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Vote favorable à l'unanimité pour la création du poste.

☛ *Régime indemnitaire : modification des crédits budgétaires*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 novembre 2006 le Conseil municipal avait modifié les modalités d'attribution de crédits budgétaires aux différents grades existants dans la commune. Depuis des changements d'appellation de certains grades sont intervenus : il convient donc d'actualiser la délibération. Il est également proposé de modifier les crédits budgétaires que le Maire peut utiliser pour attribuer le régime indemnitaire de façon individuelle : chaque coefficient serait augmenté de 1 point.

Vote favorable à l'unanimité.

☛ *Prime de fin d'année*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la prime à 920.00 € (recalculée au prorata de la quotité de travail pour les agents à temps non complet). Cette prime bénéficie à tous les agents titulaires et stagiaires.

Vote favorable à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

☛ *Convention sport Férel-Camoël-Pénestin*

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses réalisées par la commune de FEREL et par la commune de PENESTIN pour le fonctionnement des équipements sportifs mutualisés dans le cadre de la convention d'utilisation des équipements sportifs.

Il est remarqué de façon générale que certaines dépenses retenues par la commune de PENESTIN semblent ne pas devoir relever de la convention, en particulier le remplacement d'un chauffe-eau. D'autres dépenses paraissent être prise en compte de façon excessive, en particulier le gardiennage de la salle des sports.

En conséquence le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur la décision de validation de l'avenant à la convention sport, et demande que soit précisé le bien-fondé de la prise en compte de certaines dépenses retenues par la commune de PENESTIN.

➤ *Présentation du diagnostic agricole*

Monsieur VRIGNAUD présente le diagnostic agricole réalisé par CAP Atlantique et la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

➤ *Présentation des rapports annuels eau et assainissement*

Monsieur le Maire présente les deux rapports et informe que ceux-ci sont tenus à la disposition du public en mairie.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un recensement complémentaire a eu lieu sur la commune du 1^{er} au 15 octobre dernier : la commune a une nouvelle population de 2811 habitants, soit une augmentation de 9.34 % par rapport au recensement complémentaire de 2005 (2571 habitants), et de 34.25 % par rapport au recensement de 1999.

Cette population sera authentifiée au 1^{er} janvier 2008. S'y ajoutera 204 habitants représentant la population fictive susceptible d'intégrer les habitations actuellement en construction. La prise en compte de cette population fictive permettra de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement plus importante.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 : rassemblement à la mairie puis hommage au monument aux morts, suivi d'un pot de l'amitié salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les représentants de l'amicale laïque concernant l'organisation du Marché de Noël : celui-ci aura lieu à la salle polyvalente, avec l'adjonction d'un barnum attendant pour que la journée se déroule dans les meilleures conditions.

Monsieur COUSIN informe que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le vendredi 23 novembre à 20h00.

Monsieur le Maire déclare officiellement qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections municipales, ainsi qu'il l'avait annoncé depuis longtemps. Il encourage les membres du Conseil Municipal à se représenter devant les électeurs car ils ont pu acquérir en matière de gestion communale des compétences dont il lui semble que la commune de FEREL aura besoin.

Fin de la séance à 22h35